

# Règlement 2024 du 6<sup>e</sup> Salon des Arts de Bain-de-Bretagne



**6<sup>e</sup> Salon des Arts**

Bain-de-Bretagne  
Salle des Fêtes  
Entrée GRATUITE

**SAMEDI 21**  
14H - 18H

**DIMANCHE 22**  
10H - 17H

**SEPTEMBRE 2024**

PHOTO • PEINTURE • SCULPTURE

*35 artistes amateurs  
à découvrir durant deux journées*

BUVETTE & RESTAURATION RAPIDE AVEC LE COMITÉ DE JUMELAGE

Rens. [www.baindebretagne.fr](http://www.baindebretagne.fr)  
Inscription des exposants jusqu'au 31 mai

 Culture  
LE GÉANT  
DES BEAUX ARTS

Samedi 21 septembre de 14h à 18h  
Dimanche 22 septembre de 10h à 17h

## Contact

Mme Myriam GOHIER - Maire adjointe à la Vie culturelle  
[myriam.gohier@ville-baindebretagne.fr](mailto:myriam.gohier@ville-baindebretagne.fr)

☎ 02 99 43 70 24

Le 6<sup>e</sup> Salon des Arts est organisé par la commune de Bain-de-Bretagne et aura lieu à la salle des Fêtes, au lieu-dit "La Croix rouge", route de Nantes 35470 Bain-de-Bretagne.

## **I – Installation**

L'installation des exposants se fera le **samedi 21 septembre entre 10h et 13h**.

Les stands auront comme dimension 2,40m de largeur (soit 2 grilles d'exposition de 1,20 m de large sur 2m de haut).

L'emplacement est gratuit.

## **2 – Aménagement du stand**

Chaque stand disposera d'une table de 1,20 m x 0,80 m, d'une chaise et de 2 grilles d'exposition de 1,20 m de large sur 2 m de haut.

La décoration du stand est libre sous réserve de conformité aux normes de sécurité des matériaux et mise en place uniquement avec de la pâte adhésive (du type "Patafix"), dès lors qu'il y a utilisation des murs pour afficher. L'utilisation de punaises, pointes, clous, ruban adhésif ou autre est donc strictement interdite.

Pour les sculptures, chaque exposant doit apporter ses supports d'exposition. Néanmoins, la Mairie peut mettre à disposition une vingtaine de socles en bois peints en noir, de dimensions et hauteurs différentes, à se répartir entre les exposants.

Chaque exposant s'engage à démonter et ranger le matériel mis à disposition à l'issue de la manifestation le dimanche.

## **3 – Horaires d'ouverture**

### Horaires d'ouverture au public :

Samedi	14h00 / 18h00
Dimanche	10h00 / 17h00

L'exposant s'engage à être présent aux horaires d'ouverture du salon. En cas de vente, l'œuvre ne pourra être remise à l'acheteur qu'à la fin du salon.

**Le vernissage du salon aura lieu le samedi à 18h00.**

## **4 – Intendance**

La restauration et les boissons sont à la charge des exposants (avec une présence de l'association du Comité de jumelage durant les deux jours du salon).

## **5 – Assurance**

La commune, en tant que propriétaire du bâtiment de la salle des Fêtes et organisateur de la manifestation, est assurée au niveau des Dommages aux biens et au niveau de la Responsabilité civile. Il est précisé que le bâtiment est sous alarme.

L'exposant s'engage à contracter une police d'assurance couvrant tous les risques tels que les Dommages aux biens et une Responsabilité civile exposant avant la date d'exposition.

Il est demandé aux exposants de fournir une liste des œuvres exposées et leurs valeurs, afin que la Mairie puisse la transmettre à sa compagnie d'assurance.

## 6 – Prix du public

Le salon se clôturera par la remise du **Prix du public, par catégorie d'œuvre le dimanche à 17h.**

Ce prix sera organisé de la manière suivante : un coupon sera remis au public à l'entrée de la salle. Il y notera le nom de l'artiste qui a sa préférence. Il déposera son bulletin dans une urne et le dépouillement se fera par les élus de la commission Vie culturelle.

## 7 – Divers

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de masquer les veilleuses des issues de secours et de fumer dans la salle. L'usage de **bougies (utilisation par exemple en décoration)** est rigoureusement **interdit**, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux.

### PLAN D'ACCES A LA SALLE DES FETES



Salle des Fêtes  
lieu-dit La Croix-rouge  
35470 Bain-de-Bretagne

**Coupon-réponse à retourner après sélection au Salon des Arts**

Suite à votre demande d'inscription au Salon des Arts 2024, une sélection sera réalisée par un jury. Celle-ci devrait intervenir fin juin 2024. Si votre candidature est acceptée, il conviendra de nous retourner le coupon-réponse avec l'ensemble des renseignements demandés, au plus tard le 31 août.



Nom..... Prénom.....

Adresse.....

CP..... Ville.....

Téléphone..... Mail.....

Puissance électrique demandée pour votre stand : .....

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble du Règlement (**cocher la case**)

Liste et montant de vos œuvres exposées pour déclaration auprès de la société d'assurance de la Mairie :

TITRE DES OEUVRES	MONTANT DE CHAQUE OEUVRE
<b>MONTANT TOTAL</b>	

A.....

Signature de l'exposant :

Le .....